

Clavelée en Grèce : point de situation au 22 janvier 2018

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (Dgal), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Sylvain Falala (Inra), Pascal Hendrikx (Anses), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le Cirad : Philippe Caufour

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Source : Données ADNS actualisées au 22/01/2018 inclus

En 2017, un total de 29 foyers de clavelée (ou variole ovine) ont été confirmés en Grèce, tous sur l'île de Lesbos (Figure 2), principalement au sein d'élevages d'ovins mais neuf foyers étaient au sein d'élevages mixtes (ovins et caprins) avec cependant aucun signe clinique observé chez les caprins (source : ADNS). Depuis septembre 2017, les autorités grecques déclarent régulièrement des foyers de clavelée sur l'île de Lesbos, avec 32 foyers confirmés depuis le 1^{er} septembre 2017, dont quatre depuis le début de l'année.

Encadré : clavelée et variole caprine

La clavelée et la variole caprine sont deux maladies causées par des souches de Capripoxvirus, qui touchent respectivement les ovins et les caprins. L'OIE et ADNS regroupent les deux types de varioles sous la même catégorie dans le cadre des déclarations, cependant ces deux maladies sont distinctes.

Sur l'année 2016, trois foyers de clavelée avaient été déclarés (dont un au sein d'un élevage mixte), tous en décembre et toujours sur l'île de Lesbos (Figure 2). De nombreux foyers avaient été déclarés en 2013 et 2014 suite à une importante épizootie qui a frappé la préfecture d'Evros au Nord de la Grèce, proche de la frontière turque, d'août 2013 à août 2014 (Malesios *et al.* 2016).

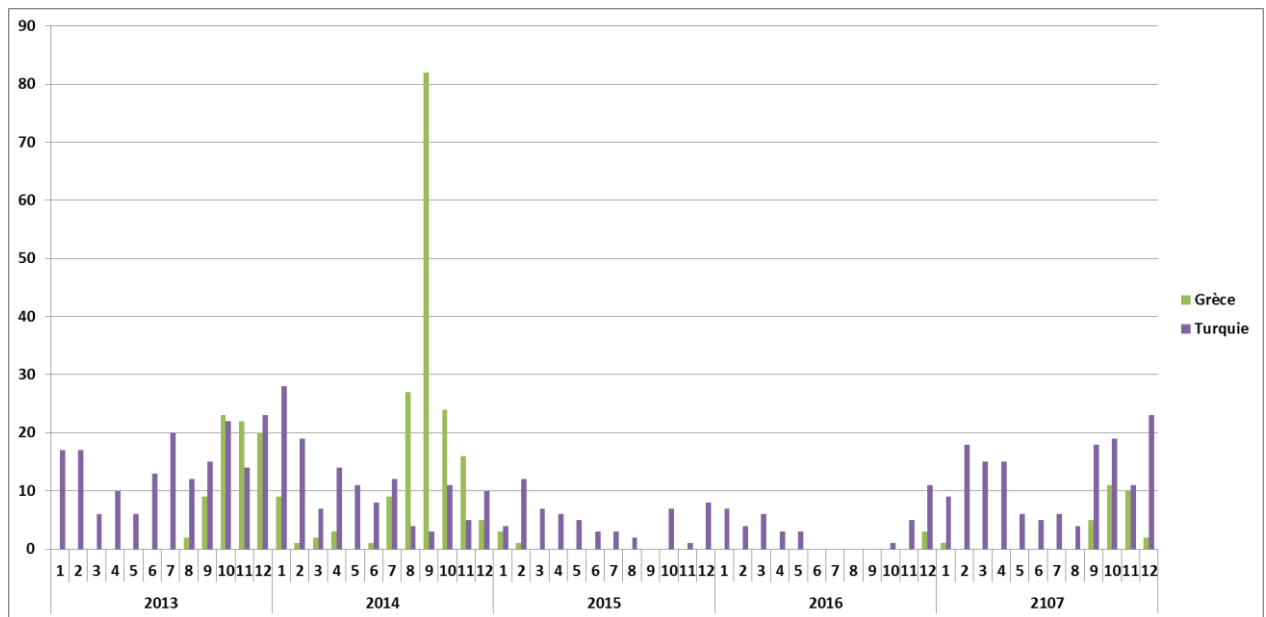


Figure 1: Série temporelle des foyers de clavelée en Grèce et en Turquie de 2013 à 2017 (source : ADNS)

On observe une certaine corrélation entre la distribution temporelle des foyers en Turquie et en Grèce (Figure 1) avec une absence de foyers en Grèce les années où peu de foyers sont déclarés en Turquie.



Figure 2: Foyers de clavelée confirmés en Grèce depuis 1^{er} janvier 2016 (situation au 22 janvier 2018) (source : ADNS)

En termes de mesures de lutte, la vaccination contre la clavelée est proscrite dans les pays de l'Union européenne (UE). Classiquement, ces pays ont ainsi plutôt recours aux mesures classiques de lutte telles que l'abattage.

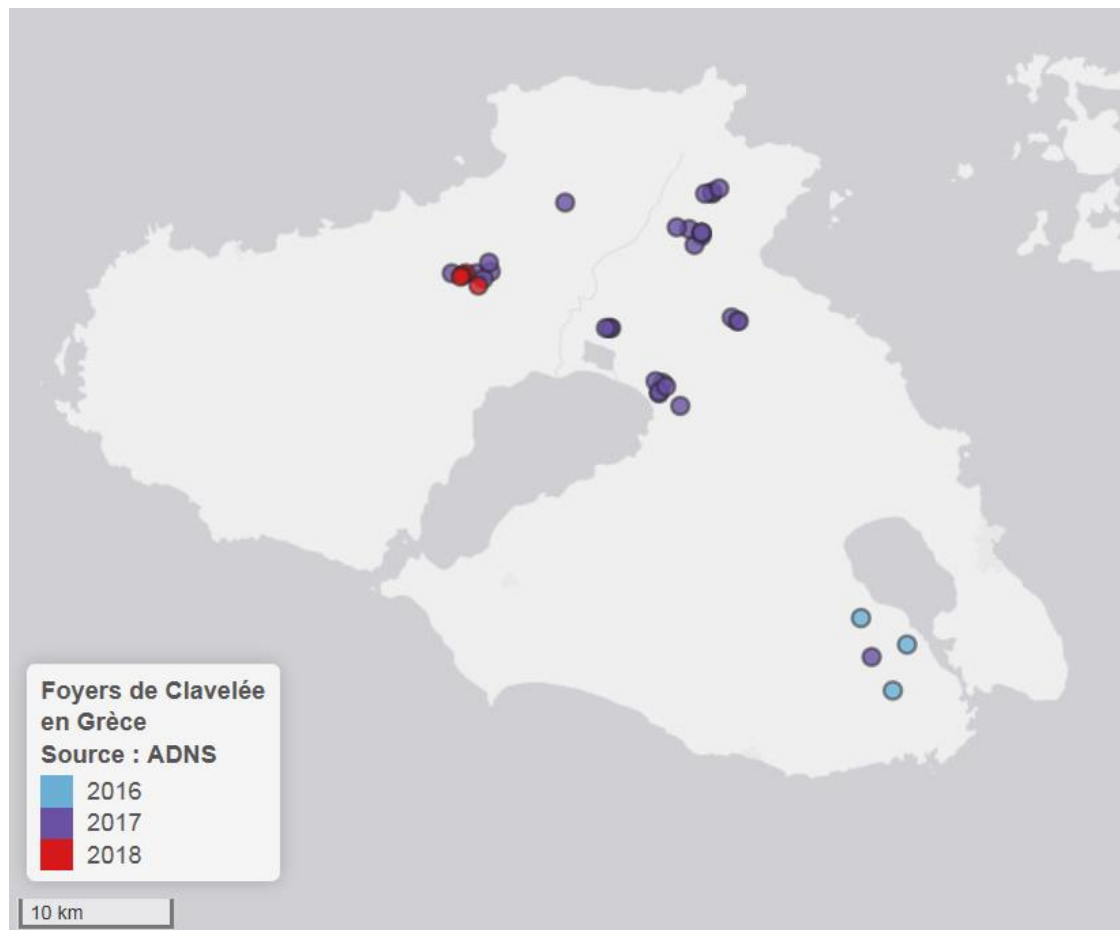


Figure 3: Foyers de clavelée sur l'île de Lesbos en 2016 (bleu), 2017 (violet) et 2018 (rouge - au 22/01/2018) (source : ADNS)

La Figure 3 illustre la distribution spatiale des foyers sur l'île de Lesbos, avec les foyers de 2016 se trouvant dans le Sud-Est de l'île et les foyers de 2017 et 2018 situés principalement dans le Nord de l'île.

Notons qu'un autre Capripoxvirus, le virus de la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), circule au sein des bovins dans cette région. Il circule depuis plusieurs années en Turquie, puis s'est étendu à la partie européenne de la Turquie, le Nord-Est de la Grèce et la Bulgarie. La DNCB s'est ensuite propagée à travers les Balkans jusqu'au Monténégro (Cauchard *et al*, 2018). Il pourrait être intéressant d'analyser si des certaines zones ont été simultanément affectées par ces trois capripoxvirus.

Pour plus d'information sur la clavelée en Grèce, voir la note Plateforme ESA du 21 décembre 2016 ([lien](#)).

Références :

Cauchard, J., Mercier, A., Falala, S., Bronner, A., Lancelot, R., & Calavas, D. (2018). Dermatose nodulaire contagieuse bovine: situation épidémiologique dans les Balkans et en Turquie au 30 novembre 2017. *Bulletin Epidémiologique*, 82(2).

Malesios, C., Kostoulas, P., Dadousis, K., & Demiris, N. (2016). An early warning indicator for monitoring infectious animal diseases and its application in the case of a sheep pox epidemic. *Stochastic Environmental Research and Risk Assessment*, 1-9.